

## Un serpent de mer : le contrôle des changes

« Nous devrions retrouver un ton qui ne soit pas dicté par la taille des États, mais par de bonnes relations dont nous avons besoin pour pouvoir régler cette crise financière. »

Luc FRIEDEN,

Ministre Luxembourgeois du Trésor

Le contrôle des changes est une mesure de police économique qui a accompagné la vie des Français pendant près d'un siècle et dont ils pensaient être débarrassés. Mais rien n'est moins sûr. Par-delà sa nature de police économique et plus précisément de police des capitaux, le contrôle des changes est peut-être l'expression d'une nature profonde de l'opinion française, d'un inconscient collectif qui plonge ses racines dans une méfiance épidermique à l'égard de l'argent, de l'argent qui ne doit pas quitter le sol national, même si, dans le même temps, la balance des échanges est gravement déficitaire, comme c'est le cas aujourd'hui. Le contrôle des changes trouve sa légitimité historique dans la guerre, celle qui déferle, à l'intérieur et à l'extérieur, sur la France, pendant la Terreur (1793-94) et justifie une dictature économique totale, celle que l'on retrouve au XX<sup>ème</sup> siècle, pendant les deux guerres mondiales.

Exporter son argent est vécu comme une trahison qui justifie les mesures de contrainte par corps qui accompagnent le régime de contrôle des changes. La seule vraie question, aujourd'hui, c'est de savoir si le contrôle des changes, supprimé avec la libre circulation qui fonde le Grand marché européen, n'est pas en train de revenir sans le dire.

### **Le franc-or avant l'euro**

Si on parle de contrôle des changes séculaire ou peu s'en faut, c'est par référence à son instauration, dès la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, après l'étalon-or qui assurait la régulation monétaire internationale. Avec le franc-or, pas de contrôle des changes : le rétablissement des équilibres économiques se réalisait naturellement par le jeu de l'encaisse-or de la Banque de France. Si les échanges étaient déficitaires, la circulation monétaire se contractait au prix d'une récession, puis se rétablissait avec le retour de l'expansion. Ces périodes de croissance, au XIX<sup>ème</sup>, en particulier sous le II<sup>ème</sup> Empire, vont s'accompagner d'une création monétaire massive, avec l'or californien qui, aujourd'hui, remplit le bas de laine des Français.

Mais, avant le II<sup>ème</sup> Empire, la Monarchie de Juillet s'effondre sous le coup d'une crise de pénurie alimentaire qui contracte la masse monétaire et conduit aux révolutions de 1848.

Le Second Empire qui, au XIX<sup>ème</sup> siècle sera le régime, sur le plan économique, en tout cas, le plus intelligemment prospère, prendra trois mesures qui vont doper la croissance : la reconstruction de Paris, les traités de commerce (1860) et l'Union latine (1865) qui instaure la parité monétaire dans cinq États (France, Belgique, Italie, Suisse et Grèce) autour du franc-or et d'une même définition de son poids/or appliqué par ses partenaires. Sur la frontière franco-suisse, le 20 francs-or à l'effigie de Napoléon III et le Vreneli s'échangent à parité et ont la même valeur libératoire. C'est le régime de l'euro, sans banque centrale ni politique monétaire commune.

- 25 -

### **1988 : Mitterrand relève le défi de Thatcher**

Tout change avec les guerres, et d'abord la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale qui suspend la circulation de l'or monétaire et supprime l'Union latine, en 1920. On entre dans le système monétaire qui sera celui du XX<sup>ème</sup> siècle : création monétaire en billets, avec

le double risque d'inflation et d'ajustement à la baisse de la devise sur le marché des changes. En clair, les États qui n'arrivent pas à l'équilibre de leurs fondamentaux (taux d'intérêt, de croissance, d'inflation, dette et déficits) courent le risque d'une dévaluation permanente et d'aggravation de leurs déficits, avec descente aux enfers...

Pour réduire ce risque, on instaure le contrôle des changes qui impose un carcan aux entreprises, tenues de rapatrier leurs devises et de solliciter des autorisations pour les exporter, et aux personnes physiques, surveillées étroitement dans leurs déplacements hors frontières. De 1914 à 1988, la France n'a cessé de vivre en régime de contrôle des changes, avec une seule exception... en 1967 quand Michel Debré est ministre des Finances et réussit à assainir les fondamentaux de l'économie française. Pas pour longtemps : 1968 rétablit un contrôle des changes draconien quand le Général fait placarder à la porte de l'Élysée : « La France ne dévaluera pas sa monnaie ». Le patronat lâche 30% d'augmentation du salaire minimum, mais Pompidou reprend, d'une main, ce que Mai avait donné, de l'autre.

Le FF est dévalué dans la torpeur d'août 1969. Car, on ne l'a jamais assez dit : plus le contrôle des changes est sévère, plus la monnaie s'effondre.

Mitterrand réélu en 1988, supprime le contrôle des changes, après la vive interpellation, en Conseil européen, de Maggie Thatcher : « Vous êtes un grand Européen, mais vous n'êtes pas capable de supprimer le contrôle des changes ». Mitterrand se tourne vers le fidèle Bérégovoy : le contrôle des changes est levé. Trop vite ? Le régime de rémunération et de fiscalité des capitaux n'est pas établi sur le plan européen et il faudra attendre 2003 pour que Bruxelles fasse adopter la directive *Capitaux d'épargne*. Dans les pays à secret bancaire, le détenteur non résident a le choix entre la déclaration de ses revenus à son administration nationale ou la taxation à la source, avec reversement aux États.

Le contrôle des changes a ainsi une longue histoire, en France, qui relève autant du psycho-drame que de la gestion économique. C'est un président de gauche qui, en l'abrogeant, servira la cause des libertés publiques. Mais 20 ans après, la vraie question est celle de son retour sans tambour ni trompettes.

### **Banque suisse maso**

Curieusement, la responsabilité en incombe à la Confédération et à l'un de ses fleurons bancaires, l'UBS, dont les agents sont allés provoquer le fisc américain qui, en retour, a exigé la levée du secret bancaire, à tout le moins sa renégociation.

La Suisse a du lâcher du lest, comme dans l'affaire des fonds en déshérence, conduite (déjà) par une Administration démocrate. Sous peine de figurer sur une liste noire, les États de l'UE à secret bancaire (Belgique, Luxembourg, Autriche, Suisse par assimilation) ont accepté, hors toute procédure judiciaire, c'est-à-dire dans un cadre administratif, la transmission de données bancaires si soupçons étayés d'évasion fiscale il y a, et identification de l'établissement bancaire concerné. On - 26 - devine que les États en quête de rapatriement pour taxation des capitaux en cavale vont devoir accumuler les éléments de preuve pour justifier leur demande de levée du secret et, à n'en pas douter, on entrera à nouveau dans des procédures de contrôle bien établies, celles du contrôle des changes. Sorti par la grande porte sous Mitterrand, comme la vignette abolie par Fabius, le contrôle des changes ferait sa rentrée par une porte dérobée, sous des gouvernements qui ne sont pas de gauche. Il ne s'agirait plus de protéger le franc contre de mauvais citoyens-spéculateurs, l'euro n'en demande pas tant, mais de récupérer des produits fiscaux.

En clair, on démontrerait, une fois encore, non seulement que les mesures contraignantes qui accompagnent le contrôle des changes sont de retour, mais que

l'on aurait évité cette bavure si l'Union monétaire, incarnée dans l'euro, s'était réalisée totalement, par une politique monétaire commune (c'est acquis avec la Banque centrale), mais aussi par une politique budgétaire commune qui aurait harmonisé la fiscalité de l'épargne dans la zone euro. Dans une telle hypothèse, il n'y aurait plus de capitaux fuyeurs parce que la taxation de l'épargne serait la même. Mais Éric Woerth, ministre du Budget, a déjà répondu : « Personne ne peut tolérer que des États puissent empêcher leurs voisins d'exercer leur souveraineté<sup>4</sup> ». Il n'y aura donc pas de politique budgétaire commune dans la zone euro et, bien sûr, des cloisonnements fiscaux qui justifient la chasse aux passe-murailles.